

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0013221

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7462 Société : RAM 163814

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAOUD NABIL

Date de naissance : 11.09.1963

Adresse : 31 Avenue Henech Foukoum Casablanca

Tél. : 0661 31 66 64 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR CHAKIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, Bd Zerkoumi - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60

Date de consultation : 27 MAI 2023

Nom et prénom du malade : DAOUD NABIL Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Myopie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 26.05.2023

Signature de l'adhérent(e) : DAOUD NABIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 MAI 2023	US		300	DR CHAKIB BEN RAKCHI OPHTALMOLOGISTE Maladies et Chirurgie des yeux 320, bd Zerkoun Casablanca Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OCULUS OPTIQUE 2F Rue Imen Alloussi Tunisie	30/05/23					OCULUS OPTIQUE 2F Rue Imen Alloussi Tunisie 7400,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side). The teeth are arranged in a curve, with the first molar on the left and the second molar on the right. The arch is oriented with a vertical axis and four directional markers: D (left), G (right), H (up), and B (down). The teeth are numbered as follows: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 on the left side, and 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 on the right side. The numbers are placed near the corresponding teeth.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTÉNUANT L'INFLUENCE

Docteur Marrakchi Chahib
Ophtalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

الدكتور شحيب المراكشي
اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون
خريج كلية الطب بثلوز فرنسا

CASABLANCA, le :

27 MAI 2023

DAOUD NABIL

Amphore + N. Ant.

Photogram

feltre + AR
feltre bleu
1.6

Vlam :

OD 2 + 1

OB 2 + 0.75

✓ - D

2 AS + 2.75

OCULUS OPTIQUE
26 Rue Imam Aloussi
Casablanca

Dr CHAHIB MARRAKCHI
OPHTALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkouni - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.22.57.60

320, Boulevard ZERKOUNI 1er ET. CASABLANCA
TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60
Mail: cmarrakchi1@gmail.com

26, rue Imam Aloussi Bourgogne
(à côté de la clinique Badr)
Casablanca - Maroc

Tél.: +212 (0) 522 22 94 46
Fax: +212 (0) 522 47 64 89
e-mail: oculus@live.fr

Patente: 35601340
R.C.: 281816
T.V.A.: 827679
C.N.S.S.: 6011184



Date: 30/05/2023
Nom du client: DAOUD NABIL
N° facture: 093/23

OCULUS OPTIQUE
26 Rue Imam Aloussi
Casablanca - Maroc
T. +212 522 22 94 46

Quantité:	Designations:	Prix:
1	MONTURE OPTIQUE	1400DH
2	VERRES OPTIQUES ORGANIQUES PROGRESSIFS TRANSITIONS GRIS	6000DH
ICE 000830889000060 INPE 095001707		
	Total:	7400DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **SEPT MILLE QUATRE CENT DHS TTC.**